Pénalités

Pénalités Relatives à des Défaillances

Les pénalités définies ci-après permettent de vérifier l'application des dispositions contractuelles générales en termes de défaillances (D) mais aussi le non respect des engagements (E)

Défaillances

Objet	N°	Description de la défaillance	Seuil de déclenchement	Pénalité
Exploitation Courante				
Relations avec les autres prestataires	***D1***	Non-respect de la collaboration avec les autres prestataires de l'UNIVERSITE RENNES 2	Par constat (non assistance, non transmission d'information, absence à une intervention commune,...)	50 €uros HT par défaillance constatée
Absence aux réunions	***D2***	Absence ou retard à une réunion programmée	Par constat	150 €HT par constat
Tenue vestimentaire	***D3***	Non-respect de la tenue contractuelle (y compris sous traitants)	Par constat (pas de badge, tenue négligée,...)	25 €uros HT par défaillance constatée
Locaux et surfaces	***D4***	Utilisation de locaux sans accord de l'UNIVERSITE RENNES 2, y compris places de parkings et aire de livraison Dégradation des locaux	Par constat	50 €uros HT par défaillance constatée
Documents / Délais	***D5***	Non-respect des délais de : - création, - remise, des documents prévus au marché	Au-delà des délais fixés au marché pour chaque type de document	100 €uros HT par document et par semaine de retard au-delà du délai fixé
	D6	Non tenue à jour, ou non-présentation (non mise à disposition) des documents prévus au marché	Par constat	100 €uros HT par document et par constat
Documents / Consignes Respect	***D7***	Non-respect du plan de prévention, des rappels de prévention, des consignes ou des dispositions d'un document (PAQ, règlement intérieur,...)	Par constat	150 €uros HT par constat
Sous-traitance	***D8***	Non-respect des exigences préalables liées aux sous-traitants (dossier de sous-traitance, remise du contrat de sous-traitance, signature du plan de prévention...)	Par constat	100 €uros HT par constat

Non Respect des Engagements

Objet	N°	Indicateur	Objectifs	Moyens de contrôle	Pénalité Applicable
Déploiement du marché					
Plan de prévention	**E1**	Fourniture des données nécessaires à l'élaboration du plan de prévention	Respect des délais définis dans le CCTP	Constat	100 €uros HT par semaine de retard au-delà du délai fixé
Prise en charge	**E2**	Remise du Rapport de prise en charge - Etat des lieux		Constat	
Outillage et matériel	**E3**	Mise en place des outillages et matériels sur le site		Constat	
Stock	**E4**	Remise du listing du stock de pièces détachées, produits et consommables mis en place sur les sites		Constat	
GMAO	**E5**	Initialisation de la GMAO (transmission du fichier d'import avec équipements et planning de maintenance)		Constat	
Documentation	**E6**	Finalisation de la mise en place des trames de la documentation d'exploitation		Constat	
Reporting	**E7**	Mise en place des reporting d'activité entièrement conforme aux attentes du CNRS / IMN		Constat	
Exploitation Courante					
Qualifications des intervenants	**E8**	Qualifications des intervenants	Respect du niveau de qualification des intervenants sur site défini dans l'offre du PRESTATAIRE	Par constat	100 €HT par livret de formation non actualisé ou justificatif absent
Remplacement des intervenants	**E10**	Période de formation des intervenants	Respect des périodes de recouvrement liées à la formation d'un nouvel intervenant	Par constat	200 €HT par constat et par intervenant
Respect des EPI	**E11**	Non respect du port des EPI	Aucun non-respect du part des EPI	Par constat	200 €HT par constat de non-respect des règles de sécurité
Respect des engagements	**E12**	Respect des délais de réparation provisoire et/ou définitive	Respect des délais définis au CCTP	GMAO	- Pour les demandes niveau C2 et C3 : 50 x Nbre cumulé d'heures de retard au-delà du délai prévu (toute heure commencée est comptée pour 1h entière) - Pour les demandes niveau C1 : 100 x Nbre cumulé d'heures de retard au-delà du délai prévu (toute heure commencée est comptée pour 1h entière)
Prestations complémentaires	**E13**	Respect des délais d'élaboration d'un devis	Respect des délais définis au CCTP	Par constat	50 €HT par jour de retard jusqu'à la fourniture
Respect du planning	**E14**	Retard non justifié dans l'exécution d'une intervention programmée (planning de maintenance) de plus de 2 semaines	Respect des délais définis au CCTP	Par constat	100 €uros HT par semaine de retard au-delà du délai fixé
Moyen minimum	**E15**	Non-respect des moyens minimum	Respect des moyen minimum décrit dans l'offre du TITULAIRE	Par constat	300 €HT par jour et par personne
Vérifications réglementaires	**E16**	Respect de la levée des observations réglementaires formulées par le bureau de contrôle	Aucune mention dans le rapport du bureau de contrôle d'observation déjà mentionnée l'année précédente sans action du PRESTATAIRE	Constat	100 €HT x Observation non levée
Qualité des Prestations	**E17**	Conformité des opérations planifiées	Respect de l'exécution des gammes minimales d'entretien	Contrôle par sondage	100 €HT x Nbre de gammes constatées non conformes
GMAO/GDI/GED	**E18**	Clôture abusive d'OT ou de DI sans action de la part du TITULAIRE	Aucun OT et DI clôturé sans intervention du TITULAIRE	Par constat	300 €HT par OT ou DI
	E19	Non respect des délais, des procédures d'informations et de clôture des demandes émises sur la GDI	Toutes les DI traitées suivant le process établi par Université Rennes 2	Par constat	100 €HT par constat
	E20	Respect de la tenue à jour des données intégrées dans les outils informatiques (notamment GMAO, GDI, GED)	Aucune donnée non à jour dans la GMAO	Par constat	100 €HT par constat
Autres Exigences et Objectifs du marché	**E21**	Non-respect d'une exigence ou d'un objectif contractuel	Objectifs et exigences définis dans les documents contractuels	Par constat	200 €uros HT